

Crefop de Normandie

Groupe de travail « Règlement intérieur et feuille de route »

Synthèse des échanges du 15 février 2022 et éléments de présentation au bureau

Présents :

Etat : Michèle Lailler-Beaulieu (Dreets)
Région : Frédérique Gallois (Datec)
Medef : Séverine Touchard
U2P : Pascal Dufour
CGT : Alexandre Lebarbey
FO : Eric Anquetil
CFDT : Jean-Paul Choulant

Excusés :

CPME : Philippe Scelin
U2P : Mikaël de Cambourg

Réunion avec Luc Chevalier pour le secrétariat permanent.

*L'objectif de ce relevé est de consolider les échanges du groupe pour une présentation des propositions et leur mise en débat lors du bureau du Crefop du 7 mars 2022.
Des éléments des précédentes réunions sont également repris ci-après.*

Le CREFOP est l'instance régionale d'élaboration de la politique Emploi Formation Orientation. Les acteurs de cette instance ont tous une légitimité sur ce périmètre et cela incarne le quadripartisme régional en matière d'EFOP. Forts de cette volonté, les acteurs se dotent d'un contrat qui symbolise un engagement mutuel à savoir le CPRDFOP qui sera le ciment de cette politique régionale. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir une animation en phase avec cette ambition politique.

Le Règlement intérieur et la Feuille de route doivent éclairer sur ce qu'est le Crefop, sur ce qu'il a à faire, c'est à dire sur son rôle.

Il est le lieu d'analyse des réalités emploi, formation et orientation professionnelles avec pour visée l'emploi.

Le CPRDFOP

Ce contrat doit ancrer un principe de co-construction avec un processus de conception et de validation qui engagent les 4 acteurs de façon réciproque et mutuelle, de ce fait chacun des acteurs doit être associé.

Le CPRDFOP doit se doter d'objectifs claires qui doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue en vue d'une éventuelle actualisation tout au long du contrat.

La place du quadripartisme doit être affirmée ; qu'il puisse bien fonctionner au sein du Crefop en allant au-delà des seuls points règlementaires.

C'est être capable ensemble d'augmenter l'accès des Normands à la formation et à l'emploi, quel que soit leur profil. Pour cela, définir une stratégie collective.

Distinction à rappeler entre les aspects réglementaires, qui s'imposent à tous, et le reste, qui permet la vie du quadripartisme.

C'est-à-dire un espace de débat et d'échanges autour de thématiques choisies, qui intéressent les membres. Les lieux pour cela doivent être bien définis afin d'aborder clairement les questions emploi, formation et orientation professionnelles (EFOP).

C'est aussi bien s'organiser pour créer du lien, notamment entre bureau et commissions.

Plénier

Il a principalement une fonction de suivi réglementaire.

Il émet, avant leur adoption ou leur conclusion, un avis notamment sur (pour rappel) :

- le Contrat de Plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle CPRDFOP ;
- la convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation relevant de l'article L 6123-4 du code du travail ;
- les programmes relevant du service public régional de formation professionnelle dont celui prévu à l'article L 5211-3 du code du travail (programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées), ainsi que le projet de convention élaborée en application de l'article L 6121-4 du code du travail (achat de formations collectives, convention passée entre la Région et Pôle emploi) ;
- le projet de cahier des charges prévu à l'article L 6111-5 du code du travail, fixant des normes de qualité aux organismes participant au service public régional de l'orientation ;
- la convention annuelle de coordination relative au service public de l'orientation professionnelle conclue entre l'Etat et la Région prévue à l'article L 6111-3 du code du travail ;
- les contrats d'objectifs des entreprises adaptées (article R5213-65 du code du travail) ;
- la carte des formations professionnelles initiales hors apprentissage, prévue à l'article L214-13-1 du code du travail.

Les dossiers vus en comité plénier pourront l'être des lors que le processus de transmission est respectueux du quadripartisme et prévoit un temps suffisant long pour permettre à chacun des acteurs d'en prendre connaissance avant la validation.

Une synthèse des travaux des commissions et du résultat des débats du bureau y seraient présentés.

Bureau

Il définit la stratégie du Crefop en tant que niveau politique.

C'est un lieu de débat et de réflexion partagés, aussi bien à partir des présentations de l'Etat – à tout le moins sur les modalités d'application en région de directives nationales – et de la Région, mais aussi de la part des partenaires sociaux qui doivent aussi apporter des sujets.

C'est le bureau qui donne mandat aux commissions pour travailler sur telles ou telles thématiques. Il définit aussi la durée des mandats des présidents et vice-présidents des commissions permanentes.

Il est à viser si possible un peu plus de réunions de bureau chaque année (quatre actuellement) et dans la mesure où le calendrier serait bien anticipé, environ deux d'entre eux pourraient être consacrés à ce temps de débat et de régulation du travail des commissions.

Autre hypothèse : quatre bureaux mais avec chacun un temps dédié à ce débat.

Il est rappelé le souhait de revenir au texte prévoyant que seuls les membres du bureau soient invités et présents aux réunions sauf personnes qui seraient invitées spécifiquement au regard de la thématique abordée.

Commenté [ST1]: Au delà des 4 réunions formelles, 3 autres réunions de bureau pourraient avoir lieu sur les sujets suivants (uniquement dédiés à ces sujets):
Prospective
Territoire
CPRDFOP

Le groupe de travail réaffirme le caractère essentiel du pré bureau qui fonctionne bien ; il est la traduction du quadripartisme pour la définition de l'ordre du jour du bureau. Il est proposé qu'un article spécifique lui soit consacré dans le règlement intérieur.

Le bureau est le lieu qui porte la Cellule technique prospective ; les modalités d'implication des partenaires Opco et Transitions Pro sont à travailler.

La complexité de l'environnement EFOP peut conduire à privilégier la saisie par le bureau d'une ou deux thématiques annuelles confiées à une ou deux commissions temporaires, en s'appuyant sur un échange avec les acteurs concernés et les représentants sur les territoires au plus proches des publics.

Commissions

Les « remettre à plat » pour créer une nouvelle dynamique.

Les travaux des commissions doivent faire l'objet d'une feuille de route validée en bureau qui structure les travaux (nature des travaux, modalités de leur réalisation, calendrier, les attendus en termes de livrable).

Les commissions devraient rendre compte régulièrement au bureau de l'avancement des travaux et de leurs conclusions afin de permettre à chaque présentation un débat au sein du bureau.

Elles sont un lieu d'échanges pour approfondir les thématiques choisies, capter les idées, et non de débat qui reste la fonction première du bureau.

Leur composition doit être limitée en nombre, avec des représentants d'organismes qui peuvent apporter une réelle valeur ajoutée.

- Commissions permanentes : elles se formaliseraient autour des trois grands thèmes Formation (initiale et continue), Orientation, Emploi.

Les approches Développement des compétences et Territoires seraient à aborder de façon transversales aux trois commissions ; leurs problématiques apparaissent dans toutes les politiques publiques.

Les travaux des commissions doivent contribuer à l'impulsion des Catef, aider à consolider et à synthétiser ce qui y est fait.

La question est à poser de leur contribution (en alimentant le bureau) quant aux avis apportés par le plénier (exemple de la commission 2 actuelle concernant la carte des formations).

Laisser, dans un cadre bien défini, les commissions être forces de propositions.

- ✓ Sous-commissions : Se justifient-elles ?

- Dans la commission 1, la sous-commission Apprentissage ne s'est plus réunie depuis 2020, la thématique est abordée dans la commission.
- Dans la commission 2, une sous-commission VAE a été (re)créée au printemps 2021 pour impulser une nouvelle dynamique interinstitutionnelle et partenariale.

Commenté [ST2]: Y compris l'orientation des actifs = Orientation tout au long de la vie

- Commissions temporaires : elles auraient une durée limitée avec une lettre de mission assignée par le bureau et des objectifs précis.
- Inter commissions : La question est posée d'un lieu permettant le dialogue entre les présidents et vice-présidents de commissions afin de maintenir une synergie et le lien permettant de réguler les travaux des commissions.
Il faut éviter de créer une nouvelle instance.
Le pré bureau pourrait jouer ce rôle, mais il n'a pas cette fonction à ce jour. Le bureau serait - pour le groupe – le lieu le plus adapté.

Commenté [ST3]: Un temps d'échanges avant les réunions de bureau entre présidents et VP de commissions (comité plus restreint que le bureau) pour être une solution.

Animation

Le groupe de travail pose la question de l'animation du Crefop qui va au-delà du secrétariat permanent. Quelle en serait la définition ? Qui et avec quels moyens ?

Le Carif-Oref donne satisfaction dans sa fonction de secrétariat permanent mais n'a pas à ce jour les moyens (ETP) à dégager pour aller au-delà.

Séminaire :

Vigilance : la programmation d'un séminaire devrait prendre en compte les possibilités de directives nationales concernant le fonctionnement des Crefop, suite aux présidentielles et aux législatives.

Organiser un séminaire au niveau du bureau qui puisse être le socle fondateur de la nouvelle feuille de route du Crefop ; il doit permettre de préciser les objectifs et poser le Crefop dans sa dimension et sa stratégie politique, en particulier dans son articulation bureau – commissions.

Le séminaire devrait donc contribuer à apporter des réponses sur le rôle des commissions et sur leurs modalités de saisie des thématiques retenues par le bureau au regard de leur dimension structurelle ou conjoncturelle.

En amont du séminaire, il serait intéressant d'interroger les partenaires invités dans les commissions actuelles sur leur connaissance du Crefop (ses missions, ses objectifs, etc.), ce qu'ils en attendent. Il s'agirait de recueillir leur avis et voir ainsi comment ils pourraient aider à un Crefop plus efficient.